

PAIEMENT DE LA CANTINE
Année 2016/2017

Païement à la gestion du 3 NOVEMBRE au 10 NOVEMBRE 2016

MOIS DE NOVEMBRE/DECEMBRE 2016

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	18 jours X 1,98 €	35,64 € 1 jour intempérie déduit

Le règlement se fait en espèces *SE MUNIR DE MONNAIE* ou par chèque .
Chèque libellé à l'ordre de : Agent comptable du COLLEGE de STE ANNE avec
au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur
présentation d'un certificat médical. Les jours de stages seront également décomptés.
Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève.